

Cuba adopte des mesures migratoires facilitant l'activité maritime



La Havane, 22 avril, (RHC/Granma).- Le gouvernement cubain a annoncé aujourd'hui de nouvelles mesures facilitant l'activité maritime des bateaux de croisières et d'autres navires.

Ces mesures favorisent aussi bien le flux de touristes que l'embauche du personnel cubain à bord de bateaux de croisières et de cargos.

A partir de mardi prochain, Cuba autorise l'entrée et sortie de ressortissants cubains, indépendamment de leur condition migratoire, en qualité de passagers et de membre de l'équipage à bord de cargos et de bateaux de croisières.

Une note publiée par Granma, notre principal quotidien, signale que le gouvernement cubain autorisera, une fois les conditions réunies, l'entrée et la sortie des ressortissants cubains, indépendamment de leur condition migratoire, à bord de bateaux de plaisance.

La note précise que les ressortissants cubains résidant sur le territoire national devront être munis du visa du pays ou des pays à visiter.

Après avoir fait mention des échanges réalisés entre Cuba et les États-Unis sur des questions liées à la sécurité maritime et au trafic de personnes ainsi qu'aux voyages et au commerce entre les deux pays, la note souligne qu'il faudra avancer dans le fonctionnement des mécanismes de coopération bilatérale afin de prévenir et d'affronter des actes de terrorisme contre notre pays.

La note rappelle que c'est à cause de ces actes de terrorisme que Cuba a établi que les ressortissants cubains résidant à l'étranger ne devaient rentrer que par voie aérienne.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/nacionales/91368-cuba-adopte-des-mesures-migratoires-facilitant-lactivite-maritime>



Radio Habana Cuba